



Question #1

M3 Études et/ou accréditation professionnelle : Prière de confirmer qu'il est suffisant que chaque traducteur proposé réponde à une seule des deux exigences, et non aux deux.

Réponse #1

L'exigence de détenir un bac mentionné à M2 est essentielle. La preuve du bac à M3 doit donc être faite. Cette exigence est la seule requise.

Question #2

Critère technique coté R3 – Expérience des traducteurs : Il faut indiquer pour chacun des quatre traducteurs le nombre de mots traduits dans deux des quatre domaines énumérés. Les deux domaines doivent-ils être les mêmes pour l'ensemble des quatre traducteurs de l'équipe proposée, ou peuvent-ils varier selon chaque traducteur? Peut-on fournir, pour un traducteur donné, les volumes de mots traduits dans plus de deux des domaines énumérés?

Réponse #2

Les domaines peuvent varier selon chaque traducteur. Pour la deuxième question, deux des spécialités énumérés uniquement.

Question #3

Je viens d'obtenir via Merx une Notification de modification à l'appel d'offres susmentionné. La Notification précise ce qui suit :
Pour obtenir plus d'informations à propos de cette modification à l'appel d'offres, veuillez prendre contact avec le responsable du contrat mentionné ci-dessus.
J'aimerais connaître la modification apportée. Voir mes coordonnées dans mon bloc-signature pour savoir comment communiquer avec moi.

Réponse #3

La modification confirme que la date de fermeture est le 24 janvier 2017 à 14:00 HAE

Question #4

Pouvez-vous expliquer le rapport entre les échantillons demandés pour chacun des traducteurs proposés, d'une part, et l'échantillon 1 (Annexe G – Échantillon pour traduction), p. 38, d'autre part? Nous aimerions aussi savoir quelle est la raison d'être de l'échantillon 2. Pouvez-vous confirmer que les échantillons 1 et 2 (p. 38 et 40) ne doivent pas être traduits?

Réponse #4

Les échantillons 1 (Annexe G – Échantillon pour traduction – page 38) et 2 (page 40) sont les deux échantillons qui doivent être traduits par chacun des traducteurs proposés. Par conséquent, ces deux échantillons doivent être traduits.

Question #5

La date de fermeture publiée sur buyandsell.gc.ca est le 24 février 2017 à 14:00 HAE. Cependant le DP a une date de fermeture fixée au 24 janvier 2017 à 14:00 HAE. Quelle est la bonne date de fermeture.

Réponse #5

La date de fermeture est le 24 janvier 2017 à 14:00 HAE.

Question #6

Nous souhaiterions demander une extension à la date de clôture pour soumettre les propositions.

Réponse #6

Non

Question #7

Selon le point « M2 Études », on ne peut pas proposer de traducteurs agréés très expérimentés, dont les compétences ont été attestées de façon rigoureuse par un ordre professionnel reconnu en traduction (OTTIAQ, ATIO, etc.), mais qui n'ont pas de baccalauréat dans les domaines précisés (p. ex. traducteur possédant un certificat universitaire en traduction professionnelle et plusieurs années d'expérience). Est-ce que vous pourriez ajouter :

M2 Études/agrément professionnel

[...]

iv) l'agrément d'un ordre ou d'une association reconnu de traducteurs professionnels (p. ex. OTTIAQ, ATIO, etc.)

Remarque : D'ailleurs le point M3 s'intitule déjà : « Études **et/ou accréditation professionnelle** ».

Réponse #7

Oui - M2 Études/agrément professionnel - iv) l'agrément d'un ordre ou d'une association reconnu de traducteurs professionnels (p. ex. OTTIAQ, ATIO, etc.)

Question #8

Que doit contenir la **section IV - Renseignements supplémentaires**? Ce n'est pas précisé dans la demande de proposition.

Réponse #8

Les renseignements supplémentaires dont il est question dans la Partie 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Question #9

Pour bien préciser les choses, les deux échantillons de traduction à fournir pour chaque traducteur correspondent-ils bien à la traduction (par chacun d'eux) des deux textes qui figurent à la fin de la demande de proposition?

Réponse #9

Oui

Question #10

L'un de nos traducteurs principaux détient un diplôme en « French Studies » (Université York), un diplôme en enseignement (Université York) et un certificat en traduction II (Université de Montréal). Ma première question est à savoir si le programme « French Studies » peut servir d'équivalence au programme de littérature française. Ma deuxième question est à savoir si le certificat en traduction II répond aux exigences de diplôme en traduction. J'ai joint un document de l'OTTIAQ, démontrant que le certificat en traduction II de l'Université de Montréal constitue une formation acceptable permettant l'accès au permis de traducteur agréé.

Réponse #10- Français

Voir la réponse#7

Question #11

De plus, l'un de nos traducteurs principaux ne détient pas un baccalauréat, mais il est traducteur agréé (certification professionnelle) auprès de l'ATIO pour la traduction de l'anglais vers le français. Est-ce que le titre de traducteur agréé reconnu par une association professionnelle provinciale constitue une formation acceptable.

Réponse #11

Oui, Voir la réponse#7

Question #12

À la page 26, l'énoncé des travaux indique que jusqu'à 40 p. cent du travail serait exigé en dehors des heures habituelles de bureau. Ce montant est élevé et nous voulons simplement confirmer que cela constitue une estimation correcte de bonne foi.

Réponse #12

Oui

Question #13

À la page 26, l'énoncé des travaux dit que jusqu'à 40 p. cent du travail serait exigé en dehors des heures habituelles de bureau. Est-ce que le travail accompli hors des heures normales de travail est toujours soumis au tarif en cas d'urgence proposé par le fournisseur?

Réponse #13

Non

Question #14

Au critère M6, nous devons démontrer avoir déjà servi 10 clients en même temps et fournir au moins cinq (5) références. Est-ce que cela veut dire que nous pouvons omettre d'inclure le nom d'une personne ressource pour certains des clients identifiés afin de démontrer notre expérience?

Réponse #14

Non. Vous devez démontrer avoir servi 10 clients en même temps et nous fournir au moins cinq (5) références parmi ces 10 clients.

Question #15

Pour R2, R3 et R4, y a-t-il un nombre minimum de mots traduits devant être respecté par sujet ou si le total des mots traduits peut être comptabilisé, peu importe la façon?

Réponse #15

Il n'y a pas de minimum du nombre de mots traduits par sujet.

Question #16

Annexe D: Entente de non-divulgation. Veuillez confirmer que cela nécessitera une signature seulement lors de l'octroi du contrat et non pendant le processus de demande de proposition.

Réponse #16

Ce sera nécessaire seulement lors de l'octroi du contrat.

Question #17

M5, R6 et l'annexe G : veuillez préciser ce qui est demandé.

- Les soumissionnaires doivent-ils traduire les échantillons à l'annexe G? Une seule fois par l'entreprise ou par chacun des traducteurs proposés?
- Est-ce que d'autres échantillons doivent être également être fournis?
- Veuillez préciser le lien entre M5, M6 et l'annexe G.

Réponse #17

Chaque traducteur proposé et identifié à M5 doit traduire les deux échantillons fournis à l'annexe G. Ces échantillons sont évalués à R6. De plus, comme mentionné à la dernière phrase de M5, seulement 2 échantillons seront évalués pour chaque traducteur.

Question #18

Dans le cadre de ma réponse pour le RFP cité en objet j'aurai besoin d'éclaircir un point au niveau des tests qui sont demandés qui n'est pas clair à mon sens dans le RFP : Concernant les critères techniques obligatoires, au point M5 vous demandez que nous fournissions 2 échantillons de traduction EN/FR (500 à 1000 mots) choisi dans nos propres sources et dans les critères techniques cotés au point R6 vous mentionnez à nouveau les échantillons mais vous faite référence alors à ceux de l'annexe G pour l'évaluation.

Pourriez-vous définir précisément ce que vous attendez comme échantillon pour évaluation :

- Uniquement nos sources comme échantillons
- Uniquement vos échantillons de l'annexe G
- Nos échantillons plus ceux de l'annexe G

Réponse #18

Voir la réponse #17